

# BTSa AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Brevet de Technicien Supérieur agricole

Diplôme national de niveau 5



## Condition d'accès :

- Être bachelier.
- Inscription via la procédure PARCOURSUP.

## Modalités d'inscription :

- Fiche d'inscription.
- Dossier d'admission selon procédure décrite dans PARCOURSUP.

## Votre statut :

- Vous serez sous le statut d'étudiant.
- Possibilité d'obtenir une bourse du supérieur (CROUS).

## Organisation de la formation :

- Cours d'enseignement général.
- Cours d'enseignement technique.
- Module d'enseignement spécifique.
- Stage en milieu professionnel (12 à 16 semaines sur le cycle).

## Examens :

BTSa à la fin du cycle de 2 ans.

## Accompagnement :

Accompagnement au projet personnel et professionnel.



*De la programmation et la conception jusqu'à la réalisation et la gestion, le titulaire de ce BTS doit garantir la cohérence technique, le respect de la logique de conception et les règles de l'art de l'aménagement paysager.*

## VOTRE PROJET :

- Devenir chef d'entreprise ou d'exploitation agricole.
- Fournir des appuis techniques à des responsables d'exploitation ou de culture.
- Encadrer une équipe dans des jardineries, collectivités territoriales, ...
- Poursuivre vos études dans des formations supérieures post-BTS (Classe préparatoire aux écoles du paysage, ITIAPE, Licence professionnelle...).

## LES OBJECTIFS :

Le titulaire de ce BTS maîtrise les techniques de suivi d'un chantier d'aménagement. Il conçoit des projets, en dessine les plans, (coupes, élévations, perspectives), établit les devis correspondants. Il peut préconiser des choix de végétaux, d'équipements et de matériaux. Par ailleurs, il se charge des démarches administratives d'ouverture du chantier, de l'établissement du planning, de la gestion et du suivi des travaux. Ce technicien peut être employé dans un bureau d'études, une entreprise d'aménagement ou une collectivité territoriale.

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois les titulaires du BTSa sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études :

- CS Collaborateur du Concepteur Paysagiste.
- CS Arboriste Elagueur.
- CS Constructions Paysagères.
- CS Maintenance des Terrains de Sports et de Loisirs.
- Formations professionnelles courtes 100% Nature.

## POURQUOI LE LYCÉE :

Le lycée permet de poursuivre un rythme scolaire après le baccalauréat.

Vous vous engagez vers une transition plus progressive vers le monde du travail.

La période du lycée vous donne plus de temps de réflexion dans vos choix professionnels ou d'étude supérieure.



## LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.






Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :

 [www.vertdazur.educagri.fr](http://www.vertdazur.educagri.fr)







## LA FORMATION :

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances techniques, professionnelles et pratiques.

### Enseignement technique et professionnel :


-  Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers.
-  Connaissance et gestion des végétaux.
-  Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager.
-  Gestion technico-économique de chantier.
-  Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.

### Enseignement général :



-  Organisation économique, sociale et juridique.
-  Expression, Communication.
-  Langue.
-  Sport.
-  Traitement des données.
-  Technologies de l'information et de la communication.

### Module d'Initiative Locale :

(Enseignement à l'initiative de l'établissement)

-  La biodiversité au service de la gestion des espaces végétalisés urbains.

## LES DÉBOUCHÉS :

-  **Insertion professionnelle** : Chef de chantier / Conducteur de travaux / Responsable dans les entreprises du paysage, collectivités territoriales.
-  **Poursuite de formation** : CS Collaborateur du Concepteur Paysagiste, CS Maintenance des Terrains de Sports et de Loisirs, CS Constructions Paysagères, Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature.



*Contactez-nous !*

**CAMPUS VERT D'AZUR**

1285, Avenue Jules Grec - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 44 44 - Fax : 04 92 91 44 45

E-mail : [legta.antibes@educagri.fr](mailto:legta.antibes@educagri.fr)

Site web : [www.vertdazur.educagri.fr](http://www.vertdazur.educagri.fr)

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation comprend 12 à 16 semaines de stage en milieu professionnel dont 10 sur la période scolaire

Modules d'Enseignement Général	Enseignements Scientifiques et Techniques	Environnement Economique
M41 (72,5 heures) Mathématiques Traitement de données	M51 (130 heures) Les contextes et les déterminants des Aménagements Paysagers	M21 Organisation économique sociale et juridique
M23 (116 heures) Anglais	M52 (261 heures) Connaissance et gestion des végétaux	M54 (101 heures) Gestion technico- économique de chantiers
M42 (43,5 heures) Techno de l'info et multimédia	M53 (188 heures) Technique d'implantation et de production pour l'Aménagement Paysager	
M22 (174 heures) Techniques d'expression de communication, d'animation et de documentation	M55 (130 heures) Participation à l'élaboration d'une proposition d'Aménagement Paysager	
M31 (87 heures) E.P.S.	- Etudes de cas. - Formation DAO - CAO. - Conception et proposition de projet d'Aménagement Paysagers (semaine projets...).	
		M71 M.I.L. Module d'Initiative Locale Le milieu méditerranéen de l'espace naturel au jardin
		M61 Stage en milieu professionnel (12 à 16 semaines)

